



## ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS

Montreuil, le 3 décembre 2013

Monsieur le Président de la République  
**François HOLLANDE**  
Palais de l'Élysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Le 22 octobre 2012, l'État et les départements signaient une déclaration commune garantissant, à compter de 2014, la mise en place de ressources pérennes et suffisantes pour les départements, afin de faire face au financement des allocations individuelles de solidarité dont la loi leur confie la charge.

Or, à la veille du vote des budgets départementaux, la traduction des annonces financières de l'État dans le cadre du « pacte de confiance » demeure incertaine. Plus grave encore, le projet de loi de finances ne s'oriente pas vers la définition de ressources « pérennes et suffisantes ». En effet, le transfert du produit des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti et la hausse pour deux années du taux plafond des droits de mutation ne couvriront pas le tiers du reste à charge annuel pour les seules allocations de solidarité, évalué à près de 6 milliards d'euros. En tout état de cause, nous ne pouvons nous satisfaire des hausses de taux des droits de mutation.

Depuis 2004, le transfert des compétences de l'État vers les Départements n'a pas été compensé à l'euro près. En 2012, la charge nette des Départements au titre de l'ensemble des dépenses sociales a progressé de 4,4 % pour atteindre 24,7 milliards d'euros.

Face à l'urgence sociale qui s'amplifie, comment satisfaire les aspirations au mieux vivre des femmes et des hommes qui vivent sur nos territoires ? Ces aspirations ont été exprimées avec force en mai et juin 2012.

Vous avez été Président du Conseil général de Corrèze et connaissez ainsi les difficultés croissantes des départements afin de maintenir et d'améliorer les réponses de proximité aux besoins des populations, des communes et des territoires, tant au service du monde rural que du monde urbain.

La poursuite de l'assèchement des finances des départements ne peut qu'accentuer la remise en cause de ce niveau institutionnel. Les textes législatifs en cours, avec l'affirmation des métropoles ne contribuent-ils pas aussi à leur fragilisation ?

Nous, conseillers généraux communistes, républicains et citoyens, Front de gauche, écologistes refusons ces orientations et défendons la nécessité de conforter les départements dans leur existence.

Nous entendons ainsi contribuer au débat pour une réforme fiscale d'ensemble, placée sous le sceau de la justice sociale. Cette réforme doit combattre les inégalités, la croissance spéculative et les délocalisations. Elle doit également encourager les comportements favorables à l'emploi et à la création de richesses réelles. Dans son volet local, il est urgent de redonner aux collectivités les capacités de mener des politiques publiques utiles aux habitants et à notre économie.

Alors que les gouvernements de droite ont gravement mis à mal les budgets locaux en supprimant notamment la taxe professionnelle, retrouver un levier fiscal s'impose pour financer nos missions publiques, à la fois contraintes et volontaristes. Les départements doivent bénéficier d'un nouvel impôt économique territorial, recréant un lien entre l'activité économique et les territoires reposant sur une assiette élargie, incitative à l'emploi taxant les actifs financiers et les équipements.

Les allocations de solidarité doivent être intégralement financées par la solidarité nationale, et non par l'imposition locale. L'APA et la PCH sont du ressort de la protection sociale et, à ce titre, le renforcement de la branche maladie de la Sécurité sociale dans le cadre d'une actualisation du calcul des cotisations devient la solution la plus adaptée pour faire face au vieillissement de la population.

Quant au RSA, nous plaçons pour son remplacement par un dispositif refusant toute séparation entre insertion professionnelle et insertion sociale, adossé à de véritables politiques de formation et d'emploi garanties à tout salarié tout au long de la vie professionnelle. Le travail est une des valeurs essentielles à l'épanouissement humain et au fonctionnement de la société. Dans l'attente de cette réforme indispensable, l'État doit garantir qu'aucun revenu ne puisse être en dessous du seuil de pauvreté, avec un financement national assurant l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Il appartient également à l'État de reprendre intégralement le fonctionnement, la gestion et l'équipement des SDIS puisque la sécurité civile est l'une de ses missions régaliennes. De plus une contribution des assureurs et des promoteurs immobiliers au financement de ce service doit être mise en place.

En rupture avec la spirale de l'austérité, nous défendons la réhabilitation de la dépense publique utile à la satisfaction des besoins humains et à une croissance d'un type nouveau. Le montant des dotations de l'État aux collectivités doit être indexé sur l'inflation, avec le rattrapage du gel entamé en 2009.

La France, 5<sup>ème</sup> puissance économique mondiale, dispose des richesses suffisantes pour de telles réformes et le remboursement des 6 milliards d'euros annuels dus aux départements pour le financement des allocations de solidarité.

Cela passe par la mise à contribution de la finance et du grand capital. 60 à 80 milliards d'euros disparaissent chaque année à cause de la fraude et de l'évasion fiscale. En 2014, l'impôt sur les sociétés perçu par l'État sera inférieur aux dividendes qui seront versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40. Face à la souffrance croissante de nos concitoyens, l'exigence d'une véritable répartition des richesses n'a jamais été aussi forte.

En mai et juin 2012, les collectivités ont espéré des rapports nouveaux avec l'État. L'impatience grandit. Il est temps d'y répondre.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

**Conseillers généraux signataires :**

Michel CARREAU **CG 02** - Jean-Paul DUFREGNE Pdt, Daniel ROUSSAT, Magali DUBREUIL, Dominique BIDET VP, Marie-Françoise LACARIN VP, Gilles MAZUEL, Nicolas THOLET VP, Michel TABUTIN VP, Alain LOGNON VP **CG 03** - Yannick PHILIPPONNEAU, Michèle BIZOT-GASTALDI **CG 04** - Noël ALBIN, Francis TUJAGUES, Jacques VICTOR **CG 06** - Robert COTTA **CG 07** - Joë TRICHÉ, Marie-Françoise PAUTRAS **CG 10** - Isabelle

EHLÉ, Jean-Marc CHARRIER, Daniel FONTAINE VP, Evelyne SANTORU-JOLY, Claude JORDA **CG 13** - Maxime CAMUZAT VP, Karine CHENE VP, Jean-Pierre CHARLES VP, Jean-Pierre PIETU, Patrick TOURNANT, Roger JACQUET, Serge BERTHELOT, Jean-Michel GUERINEAU VP **CG 18** - Dominique GRADOR VP, Régine DELORD, François BRETIN, Alain VACHER **CG 19** Monique HAMEON, Michel CONNAN, Gérard LE CAER VP **CG 22** - Daniel DEXET, Philippe BREUIL **CG 23** - Jacques AUZOU **CG 24** - Philippe LEEUWENBERG **CG 26** - Andrée OGER VP, Marcel LARMANOU **CG 27** - Patrick MALAVIEILLE VP, Jacky VALY VP, Guy LAGANIER, Jean-Claude PARIS, Édouard CHAULET, Patrick BONTON, Christian BASTID, Jean-Michel SUAOU VP **CG 30** - Jean-Jacques PARIS VP, Michel HILAIRE, Pierre AUGÉY **CG 33** - François LIBERTI, Norbert ETIENNE, Manuel DIAZ **CG 34** - Martine BELNOUE VP **CG 37** - Sylvette ROCHAS, Élisabeth LEGRAND, Robert VEYRET **CG 38** - Serge VRAY **CG 42** - Roger DAVID **CG 44** - Michel RICOUD **CG 45** - Marcelle FONTAINE, Jean Luc BOUZON **CG 52** - André CORZANI, Alain CASONI, Serge DE CARLI, Michel MARIUZZO, Jean-Pierre MINELLA, Laurent RIGHI, Christophe SONREL, Olivier TRITZ **CG 54** – Gérard PERRON **CG 56** - Pascal REUILLARD **CG 58** - Charles BEAUCHAMP VP, Fabien THIÉMÉ VP, Jean-Claude DULIEU, Jacques MICHON, Aymeric ROBIN, Albert DESPRES, Michel LEFEBVRE VP, Norbert JESSUS, Alain BRUNEEL, Bernard BAUDOUX VP **CG 59** - Dominique WATRIN VP, Lucien ANDRIES, André DELCOURT, Daniel DEWALLE, Yvan DRUON VP, René HOCQ, Jean-Claude JUDA VP, Marcel LEVAILLANT, Martial STIENNE, Jean-Marc TELLIER, Bruno TRONI **CG 62** - Jean BURON **CG 65** - Jean-Louis ALVAREZ VP, Guy CASSOLI, Jean VILA VP **CG 66** - Martial PASSI **CG 69** - Gilles LEPROUST **CG 72** - Emmanuelle BECKER, Catherine VIEU-CHARIER, Ian BROSSAT **CG 75** - Michel BARRIER VP, Sébastien JUMEL VP, Nathalie NAIL, Mireille GARCIA, Jean-Louis JEGADEN, Claude COLLIN, Hubert WULFRANC, François GUEGAN **CG 76** – Jean-Pierre BONTOUX VP, Bernard CORNEILLE, Maud TALLET **CG 77** - Serge ENTRAYGUES, Roland FOISSAC **CG 81** - André CASTELLI VP **CG 84** - Michel BROUARD **CG 86** - Josette LIBERT, Marc RIFFAUD **CG 87** - Bruno PIRIOU **CG 91** - Patrick ALEXANIAN, Jacques BOURGOIN, Marie-Claude GAREL, Patrice LECLERC, Catherine MARGATÉ, Michèle FRITSCH **CG 92** - Belaïde BEDREDDINE, Bally BAGAYOKO, Pascal BEAUDET, Jean-Jacques KARMAN, Jacqueline ROUILLON, Azzedine TAIBI, Abel SADI, Josiane BERNARD, Pierre LAPORTE, Florence HAYE, Hervé BRAMY, Gilles GARNIER VP, Jean-Charles NÈGRE VP **CG 93** – Christian FAVIER Pdt, Pierre BELL-LLOCH, Patrick DOUET, Christian HERVY, Marie KENNEDY, Alain DESMAREST VP, Marc THIBERVILLE VP, Laurent GARNIER VP, Pascal SAVOLDELLI VP, Liliane PIERRE VP, Evelyne RABARDEL VP, Didier GUILLAUME VP, Gilles DELBOS, Chantal BOURVIC, Nathalie DINNER **CG 94**